

L'association Olivet en transition est déterminée

Publié le 03/11/2018



La rue Rodolphe-Richard, selon les riverains, voit passer peu de cyclistes. © Droits réservés

Dans le cadre des travaux de réfection qui seront engagés dans la rue Rodolphe-Richard et rue de l'Hôtel-Dieu, des cyclistes réclament des aménagements.

Olivet en transition, association écologique et environnementale, ne compte rien lâcher au sujet des pistes cyclables.

Dans le cadre des travaux de réfection qui seront engagés dans la rue Rodolphe-Richard et rue de l'Hôtel-Dieu, le bureau de l'association est monté au créneau et a envoyé un recours gracieux à la Métropole et à la mairie olivetaine, le 10 octobre, faisant état de la loi Laure. L'association avait, auparavant, rencontré, en mairie, Michel Leclercq, adjoint aux travaux.

« À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse, ni de la Métropole, ni de la mairie », confiait, hier, Régis Jutier, le coprésident. « Aucun aménagement pour les cyclistes n'est prévu dans ces rues qui vont être refaites. Les plans de voirie, du mois d'août dernier, ne montrent aucun aménagement spécifique pour la circulation des vélos. La municipalité indique suivre l'avis d'une majorité de

riverains, présents lors d'une réunion, qui s'opposent à des aménagements en faveur des cyclistes », selon Olivet en transition.

Pas une « priorité absolue »

Et l'association de compléter : « Nous sommes très surpris par cette position. La loi Laure n'oblige pas les élus à mener une politique cyclable, mais elle les oblige à prévoir des aménagements cyclables lorsqu'ils décident d'engager des travaux de voirie. »

De son côté, le maire Matthieu Schlesinger répond : « Si les travaux de voirie sont maintenant de la compétence de la Métropole, ça reste quand même les élus d'Olivet qui étudient les dossiers. Nous en parlons en toute transparence. » Il précise : « Nous avons eu une réunion avec les riverains pour poser un diagnostic et leur avons demandé de hiérarchiser leurs priorités. Rue Rodolphe-Richard, ils ont indiqué qu'ils souhaitaient, dans l'ordre, ralentir la vitesse, conserver à la rue son caractère rural et créer du stationnement autour du jardin des écoliers. La question des vélos a été abordée, mais sans priorité absolue et la rue a été qualifiée de peu fréquentée par les riverains. »

Le premier magistrat conclut : « La rue Rodolphe-Richard fait 10 m. Il est prévu de réduire la voie à 5 m, et réaliser des trottoirs en calcaire, ce qui ne laisse pas la place pour une piste cyclable. Mais des pictogrammes pour les cyclistes sont prévus sur la chaussée. »